

## Note d'opportunité pour un projet de coopération France-Mali

*« Vers un dispositif d'insertion socio-professionnelle  
des jeunes malien.ne.s ».*

### Auteurs :

- M. BOUARE Dramane, Chevalier de l'ordre de national du Mali, Consultant-expert en insertion des jeunes, référent du Groupe de travail « insertion des jeunes » dans le cadre des états généraux de l'emploi et de la formation du Mali.
- M. GUEGAN Yann | Consultant expert spécialiste en politiques de jeunesse, Diplômé d'État du Ministère de l'Education de la Jeunesse et des Sports de la République française.

## INTRODUCTION

Pays enclavé, le Mali couvre une superficie de 1 241 238 Km<sup>2</sup>. La population totale du Mali a été estimée lors du RGPH 2009 à 14 528 662 habitants dont 50,4% de femmes avec un taux annuel de croissance de 3,6%. Cette population est très jeune car près de 65%, a moins de 25 ans.

La population active se chiffre à 4 696 4291 dont 1 903 889 de femmes. Plus de la moitié de cette population (3 613 609) réside en zone rurale. Sa répartition suivant les différentes tranches d'âge montre qu'environ 67,37% ont moins de 40 ans. Le chômage des jeunes constitue un problème réellement grave et très préoccupant. Le taux de chômage au Mali est de 8,22% alors que celui des jeunes représente 10,7%.

L'entrée dans la vie active des 300 000 jeunes arrivant chaque année sur le marché du travail, constitue l'un des enjeux majeurs de la politique économique, sociale et culturelle malienne.

Si la question de l'emploi et du chômage est intégré dans les questions politiques du gouvernement depuis les années, soixante, la question du chômage des jeunes, qu'ils soient diplômés ou non-diplômés est un défi repéré par les autorités nationales, depuis les années 2000, période où les premières mesures nationales ont été développés, ciblant particulièrement les jeunes (programmes emploi jeunes...).

## CONTEXTE POLITIQUE

Le caractère prioritaire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle pour le Gouvernement sont fortement soulignés dans :

- le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2016-2018), « fruit d'un processus participatif et inclusif », adopté en Conseil des Ministres le 27 avril 2016, pour servir de « cadre de référence pour la conception, la mise en oeuvre et le suivi des différentes politiques et stratégies de développement, tant au niveau national que sectoriel », dont celles relatives à l'Emploi et à la Formation Professionnelle.
- les Engagements Internationaux en matière d'Emploi et de Formation Professionnelle, à travers notamment, son adhésion aux dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD 2016-2030) adoptés en septembre 2015 par la communauté internationale.
- la Politique Nationale de l'Emploi adoptée en 1998, relayée par une Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi (PNE) approuvée en Conseil des Ministres le 18 mars 2015, et assorti d'un Plan d'Actions (PA 2015-2017). La PNE fédère pas moins de dix (10) Départements ministériels;
- le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2013-2018) ;

Par les attributions du mandat confié par le Président de la République, et actuellement par le Président de la transition au ministre de l'Emploi et de la formation professionnelle du Mali, ce dernier, Monsieur Mohamed Salia TOURE s'est attaché à définir une stratégie, claire et transparente, *visant à élaborer et mettre en oeuvre, des mesures favorisant l'insertion des jeunes et des femmes.*

C'est à ce titre que sur la base de différents rapport réalisés<sup>1</sup> faisant part des difficultés d'insertion des jeunes, fin 2017, le Ministre de l'emploi et de la formation professionnelle du Mali, à organisé une table-ronde nationale sur l'emploi et la formation professionnelle au Mali, déployant une concertation des services et acteurs compétents, afin de conduire un axe thématique intitulé « *insertion socio-économique des jeunes diplômés ou non en quête d'emploi* ».

---

<sup>1</sup> Rapport Emploi et politique de l'emploi au Mali – ONEF Décembre 2015.  
Rapport – Profil du chômage et du sous-emploi au Mali – ONEF – Septembre 2015.

## L'EMPLOI ET LA FORMATION UN SUJET DE LA COOPERATION FRANCO-MALIENNE

Le Mali et la France entretiennent des relations étroites et confiantes tant pour des raisons historiques et culturelles que du fait de la présence en France d'une importante diaspora malienne en France.

La coopération franco-malienne s'articule à travers différentes relations économiques, culturelles, scientifiques et techniques.

La France apporte son appui au développement de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et du supérieur au Mali. Cette action s'inscrit aujourd'hui dans la perspective du nouveau programme décennal pour l'éducation et la formation professionnelle « PRODEC 2 », à l'élaboration duquel elle participe aux côtés du gouvernement malien et des autres partenaires techniques et financiers.

La mise en œuvre du projet PAQAMA par l'AFD (Projet d'amélioration de la qualité et de l'accès à l'éducation au Mali) de 6,6 milliards de FCFA (10 millions d'euros), octroyé fin 2015, est en cours depuis 2016. Le diagnostic des besoins du ministère de l'Education nationale dans la région de Gao (composante 1) et la validation de l'offre d'assistance en matière de renforcement des capacités de pilotage des services centraux du ministère (composante 2) ont été réalisés. Parallèlement, le projet ACEFOR de l'AFD (8 millions d'euros) a contribué au renforcement de la formation professionnelle dans la région de Mopti.

Le projet ACTIF (2018-2021) doté de 10 millions d'euros, vise à améliorer l'accès des jeunes aux services d'éducation via un enseignement de qualité, l'alphabétisation et des formations professionnelles, ainsi qu'à accroître les capacités de réponse des collectivités aux besoins de formation et d'insertion économique des jeunes.

Complémentaire aux relations bilatérales d'État à État entre le Mali et la France, la relation de coopération décentralisée avec le Mali est l'une des plus importantes coopérations décentralisées de la France en Afrique de l'Ouest. A travers l'action extérieure des collectivités territoriales françaises, il est possible de compter 195 collectivités engagés autour de 329 accords de partenariats (soit 259 projets de coopération décentralisée et 70 jumelages).

L'action de la coopération de la France avec Mali, intervient également à travers son expertise technique, conduite par l'agence française d'expertise technique internationale aujourd'hui connue sous la marque d' « Expertise France »<sup>2</sup>.

## L'EXPERTISE FRANÇAISE EN MATIERES DE POLITIQUES D'INSERTION DES JEUNES

Les pratiques d'insertion ne sont pas issues des politiques publiques menées en France depuis les années 1970<sup>3</sup>. Elles existaient auparavant grâce au travail effectué par les acteurs du social, notamment les associations.

L'ensemble de ces pratiques de terrain débouchent finalement sur des politiques publiques élaborées à l'échelon national<sup>4</sup> : ordonnance du 26 mars 1982 pour l'insertion des jeunes de 16 à 18 ans sans qualification et loi sur le revenu minimum d'insertion en 1988.

---

<sup>2</sup> Voir site internet : <https://www.expertisefrance.fr/web/guest/afrique-subsaaharienne>

<sup>3</sup> Avis du CESE 25 ans de politiques d'insertion des jeunes : quels bilans ? 2008.

En France, depuis plus de trente ans, face au constat de chômage des jeunes élevé et persistant, les mesures de politique de l'emploi se sont succédées pour favoriser l'insertion des jeunes dans l'emploi. Elles empruntent essentiellement deux voies : réduire le coût du travail pour les employeurs pour compenser le déficit d'expérience professionnelle des jeunes, accroître leur qualification pour améliorer leurs chances d'accès à l'emploi. En complément de ces dispositifs, l'accompagnement individualisé dans la recherche d'emploi est monté en puissance depuis les années 1990<sup>5</sup>.

Au-delà des contrats de travail bénéficiant d'aides de l'État, un nouvel objet apparaît dans le paysage au cours des années 1980, « l'accompagnement ». En 1981, Bertrand Schwartz remet au gouvernement Mauroy un rapport sur l'entrée des jeunes dans la vie active. Ce rapport constate que les mesures prises jusqu'alors pour les jeunes sont de nature conjoncturelle alors que l'inadéquation entre les qualifications acquises à l'école et le contexte technologique est un problème structurel. Il questionne aussi la capacité des structures existantes à répondre au problème d'insertion des jeunes.

En réponse à ce rapport, les missions locales et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) sont créées en 1982 avec une volonté de décentraliser les questions d'insertion. Elles ont vocation à proposer aux jeunes de 16 à 25 ans des guichets uniques, à même de résoudre les difficultés d'insertion tant professionnelles que sociales.

Depuis les années 80, le réseau des missions locales s'est aujourd'hui développé et structuré sur le territoire français et compte aujourd'hui :

- 456<sup>6</sup> structures locales réparties sur l'ensemble du territoire national français, offrant 6 560 lieux d'accueil au plus proche des jeunes (14 associations ou union régionale, ainsi qu'une Union nationale, tête du réseau. )
- 13 500 professionnels en charge de l'accompagnement de 1 370 000 jeunes.

La finalité de l'action de chaque Mission Locale est de renforcer l'accès à l'autonomie des jeunes en répondant à leurs besoins et à leurs attentes dans les champs de l'emploi, de la formation / qualification, de l'accès aux droits sociaux, de la citoyenneté et de la participation, du logement, de la santé, du transport, de la mobilité, de l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, ...

Ainsi le cadre commun de l'offre<sup>7</sup> présenté dans la documentation jointe, précise les principes d'actions des Missions Locales, transverses à l'ensemble de leurs fonctions :

- l'observation du territoire d'intervention et la production de connaissances aux niveaux local, régional et national,
- l'écoute active des jeunes et la prise en compte de leur parole pour éclairer leurs choix d'actions, et développer leur pouvoir d'agir.

Il définit les « réalisations » socles pour chacune des 5 fonctions des Missions Locales :

- sur la fonction repérage, mobilisation des jeunes, sur la fonction Accueil, Information, sur la fonction Orientation, sur la fonction Accompagnement à la construction et à la mise en œuvre du parcours du jeune, en direction des employeurs.

---

4 Ordonnance du 26 mars 1982 pour l'insertion des jeunes de 16 à 18 ans sans qualification et loi sur le revenu minimum d'insertion en 1988.

5 Dossier - Les politiques d'accès à l'emploi en faveur des jeunes : qualifier et accompagner. Romain Aeberhardt, Laure Crusson, Patrick Pommier

6 Cf. Union nationale des missions locales – France – Brochure de présentation.

7 Cf. document « l'offre de service des missions locales » - le cadre commun de référence.